

**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**
Département Gestion urbaine
Madame Caroline Lhoir
Echevine de l'Environnement
Avenue Charles Thielemans, 93
B-1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE

V/Réf : MC/DW-2015/416 (AA/588280) (Mme Muriel Champenois)
N/Réf. : JMB/WSP-2.186.583
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame l'Echevine,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de Tervueren, 268A.
Abattage d'un arbre.

En réponse à votre lettre du 18 janvier 2016 sous référence, réceptionnée le 19 janvier, nous vous envoyons l'avis favorable émis par notre Assemblée en sa séance du 17 février 2016 concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne l'abattage d'un robinier (de 18m de hauteur, 346 cm de circonférence à 1,5m de hauteur, diamètre de la couronne de 20m) situé en jardin privé à proximité immédiate de bâtiments et du mur mitoyen, près de l'avenue de Tervueren et dans la zone de protection et zone tampon Unesco du Palais Stoclet.

Un diagnostic sanitaire accompagne la demande ; il montre que l'arbre a des charpentières dégradées et des plaies de coupes importantes, que la couronne est déséquilibrée à cause de la présence d'un chêne d'Amérique voisin et de gros gabarit, qu'il y a des traces de sciure de bois attestant de la décomposition du bois et conclut que l'arbre a un indice phytosanitaire de 0,5 (arbre en dépérissement irréversible, qui peut mourir dans les 2 à 5 ans).

Après vérification sur place, la CRMS confirme la nécessité de l'abattage à court terme de cet arbre. Elle demande de replanter un érable de deuxième grandeur afin de garantir son rôle paysager à cet emplacement ainsi qu'une croissance saine et adéquate à proximité du chêne d'Amérique.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme I. Leroy
- B.D.U. – D.U. : Mme J. Van Laethem